

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2022

REUNION DES 24 ET 25 FÉVRIER 2022

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RESUCONTU DI E DELEGAZIONE D'ATTRIBUZIONE**  
**ACCUNSENTITE À U CUNSIGLIU ESECUTIVU È À U SO**  
**PRESIDENTE PÈ U SECONDU SIMESTRU DI U 2021**

**COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS D'ATTRIBUTIONS**  
**CONSENTIES AU CONSEIL EXÉCUTIF ET À SON**  
**PRÉSIDENT POUR LE SECOND SEMESTRE 2021**

## **RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

Dans le cadre de la nouvelle mandature, une délibération a été adoptée par l'Assemblée de Corse le 22 juillet 2021, en application des diverses dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permettent à l'Assemblée de Corse de déléguer au Président du Conseil exécutif de Corse, pour la durée de la mandature, un certain nombre d'attributions.

Ainsi, dans le cadre de cette délibération n° 21/122 AC, l'Assemblée de Corse a-t-elle confié au Conseil exécutif et à son président des délégations d'attributions sur 33 items portant sur des domaines variés.

Conformément au principe posé par le CGCT, l'article 3 de cette délibération précise que le Président du Conseil exécutif informe l'Assemblée de Corse des actes pris dans le cadre de ces délégations par un rapport trimestriel.

Compte tenu de l'installation de l'Assemblée de Corse le 1<sup>er</sup> juillet 2021 et du fait de la trêve estivale, il n'a pas paru opportun de présenter un rapport couvrant le seul 3<sup>ème</sup> trimestre 2021, mais plutôt de regrouper dans un seul rapport les actes pris sur la totalité du 2<sup>nd</sup> semestre 2021.

C'est ce rapport qui vous est aujourd'hui présenté, étant entendu que, dans la mesure du possible, je veillerai par la suite à respecter le rythme trimestriel.

Je vous prie de bien vouloir en prendre acte.